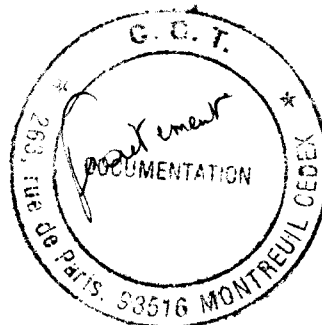


**bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral**



22 JANVIER 1988



**COURRIER CONFEDERAL**

## SECTEUR SOCIAL

- \* La C.G.T. est 100 % pour de véritables droits garantis ! P. 2 - 3

## SECTEUR FEMININ

- \* Femmes salariées : un grand 8 MARS de luttés P. 4 - 5

## LA VIE OUVRIERE

- \* La V.O. Impôts 88 : un grand succès.— P. 6 - 7

## COMITES D'ENTREPRISE / R.C.E.

- \* Chèques vacances : du nouveau. P. 8 - 9

## SECTEUR ECONOMIQUE

- \* Activités au conseil économique et social P. 10 - 11

## SECTEUR FEMININ

- \* Stage. P. 12

## TRAVAILLEURS IMMIGRES

- \* La Tribune de l'immigration spécial 6ème conférence P. 13

## SECTEUR LIBERTES

- \* Stage de présidents et vice-présidents de conseils P. 14 - 15

## SECTEUR EMPLOI/FORMATION

- \* Stage spécialisé. P. 16 - 17

## POLITIQUE FINANCIERE

- \* Rendez-vous national de la bataille financière P. 18 - 19

REVENU MINIMUM SOCIAL GARANTI ?

**LA C.G.T. EST 100 % POUR  
DE VERITABLES DROITS GARANTIS !**

C'est le titre d'un article à paraître dans le n° 1255 du PEUPLE du 14 Janvier 1988.

La pauvreté, la misère prennent de telles proportions dans notre pays où sévissent désormais le chômage endémique, le développement du travail précaire, les dérèglementations tous azimuts et les graves atteintes à la protection sociale (assurance - chômage - sécurité sociale) que d'aucuns directement responsables, d'autres en bons gérants de la crise, sonnent le tocsin pour l'octroi d'un revenu minimum garanti pour les personnes sans ressources.

Déjà en place dans certains départements (Territoire de Belfort...) et certaines villes (Besançon - Nîmes - Nantes...) il est fixé généralement d'une façon optimale à 2.000 F mensuels.

En réalité, il oscille entre 700 F et 1.760 F mensuels en moyenne pour une durée de versement de 1 mois à 9 mois maximum actuellement.

Une étude du CREDOC sur les villes de BESANCON - NIMES - NANTES - CLICHY, fait état d'un certain nombre d'observations pertinentes :

- Une grande diversité des conditions d'attribution selon :
  - \* le type de population aidée
  - \* la durée de résidence requise dans la ville ou le département
  - \* la durée de perception
  - \* le type de ressources prises en compte (prestations sociales)
  - \* les barèmes adoptés
  - \* les contre-parties exigées
  
- Les méthodes adoptées conduisent généralement à accroître le "contrôle social" des prestataires
  
- Les procédures d'attribution obligent souvent à des reformulations mensuelles et une multiplication des démarches qui, loin de libérer les intéressés des angoisses du quotidien, les renforcent dans certaines situations d'indignité
  
- Les moyens techniques, financiers et humains dont disposent les collectivités pour assurer la réinsertion souhaitable sont sans commune mesure avec l'importance de l'action qu'il conviendrait d'engager

- La contre-partie exigée (TUC, stages, etc...) apparaît souvent comme un instrument indirect de sélection des bénéficiaires, ayant pour but principal de limiter les coûts financiers du système, en rejetant le caractère automatique et permanent de l'allocation

- En cas de généralisation éventuelle d'un revenu minimum garanti en remplacement de toutes les aides financières locales, le nombre de bénéficiaires serait probablement plus important que le nombre de personnes et de familles actuellement secourues par l'ensemble des aides extra-légales (y compris aide sociale à l'enfance).

Il est manifeste que les notions de garantie et d'automatisme d'une telle allocation paraissent, aujourd'hui, relativement incompatibles avec les contraintes financières des collectivités locales qui décident, par souci de solidarité, de s'engager dans cette voie.

C'est ce décalage entre l'importance des populations touchées par la pauvreté et les possibilités financières locales qui explique la diversité des conditions d'attribution.

- La multiplication de telles expériences de revenu minimum local pose, en tout état de cause, le problème de l'évolution vers des systèmes différenciés de protection sociale, donc celle de l'égalité des citoyens devant les droits sociaux.

\* \* \* \* \*

#### POUR LA C.G.T., AU COEUR DE CETTE QUESTION EST ... L'EMPLOI

L'article du PEUPLE tente de faire le point sur la situation des privés d'emploi au travers des chapitres suivants :

- Comment sont indemnisés les privés d'emploi
- Derrière les chiffres, des êtres humains broyés, rejetés
- La pauvreté au Conseil Economique et Social
- Le minimum chômage garanti de la C.G.T. :  
80 % du SMIC revendiqué soit 4.800 F bruts mensuels
- Propositions de financement de la C.G.T.
- Insertion - Réinsertion - assez d'hypocrisie !
- Quelle protection sociale pour les plus démunis ?
- Conclusions : la C.G.T. est pour répondre immédiatement au besoin social des personnes privées d'emploi, mais il y a urgence à placer cette réponse dans une politique de formation véritable et de développement de l'emploi durable et qualifié.



## SECTEUR FÉMININ

### FEMMES SALARIEES UN GRAND 8 MARS DE LUTTES.

Le Bureau Confédéral vient d'examiner l'activité de la CGT en direction des FEMMES SALARIEES.

L'ampleur des moyens idéologiques mis en oeuvre, leur cohérence avec les mesures prises par le Gouvernement et le patronat, la gravité de celles-ci, correspondent à la volonté de remettre en cause massivement le travail salarié des Femmes dans le cadre d'une destruction massive de l'emploi.

Une telle entreprise représente un danger réel pour tous les salariés et pour l'évolution de la société.

La réponse de la CGT à une telle offensive ne peut être que de porter la mobilisation et l'action revendicative des Femmes à un niveau supérieur, dans le cadre de nos objectifs généraux. Cela d'autant plus que les Femmes ont massivement participé aux luttes récentes et au succès de la CGT aux élections Prud'homales.

Le Bureau Confédéral a donc décidé de faire du 8 MARS 1988 une grande journée nationale d'action interprofessionnelle des FEMMES SALARIEES avec la CGT :

- pour le SMIC à 6 000 F, L'EMPLOI, les REVENDICATIONS SPECIFIQUES,
- avec des ARRETS de TRAVAIL dans les ENTREPRISES de 1 H à 4 H à décider démocratiquement,
- avec des FORMES d'EXTERIORISATION dans les LOCALITES en fonction du du contexte, des possibilités,
- un BILAN des ADHESIONS FEMININES réalisées.

### "ANTOINETTE"

jouera un rôle actif dans cette bataille avec :

- la PUBLICATION - en FEVRIER - d'un ENCART ENQUETE "BESOINS / SALAIRES / LUTTES", véritable outil de lutte pour aider nos Syndicats et développer l'action revendicative sur le SMIC à 6 000 F et les salaires ;
- la VENTE de MASSE du NUMERO de MARS avec comme objectif, le DOUBLEMENT de la DIFFUSION.

.../

PLAN de TRAVAIL pour un 8 MARS de LUTTE et de RENFORCEMENT de la C.G.T.

- . Détermination des ENTREPRISES CIBLEES pour l'ENQUETE SALAIRE,
- . décision de COMMANDES SUPPLEMENTAIRES du numéro de FEVRIER d'ANTOINETTE (comportant l'encart enquête).
- . Elaboration, dans chaque entreprise ciblée, des plans de travail pour la diffusion et la récupération de l'enquête.

MERCREDI 20 JANVIER,

DERNIER JOUR POUR LES COMMANDES SUPPLEMENTAIRES d'ANTOINETTE de FEVRIER.

SEMAINE du 1er au 5 FEVRIER

- . Réception des ANTOINETTE et des encarts supplémentaires,
- . éventuellement, reproduction de l'encart en nombre suffisant pour utilisation massive dans chaque entreprise ciblée.
- . Dans chaque entreprise ciblée, réunion des syndiquées pour leur expliquer notre démarche concernant l'enquête "BESOINS / SALAIRES / LUTTES" et les associer à sa diffusion et sa remontée.

TOUT le MOIS de FEVRIER, contact direct avec les salariées pour :

- diffuser ANTOINETTE et faire remplir le questionnaire,
- discuter avec elles de ce qu'il aura permis de mettre en évidence,
- élaborer des revendications concrètes,
- proposer des actions immédiates, discuter de la grande journée d'action du 8 MARS,
- prendre leurs commandes pour le numéro de MARS.

17 FEVRIER : DERNIER JOUR POUR LES COMMANDES SUPPLEMENTAIRES du NUMERO de M A R S.

On peut, bien sûr, passer des commandes après cette date, mais nous avons besoin - à cette date - de décider du tirage.

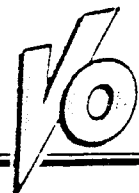
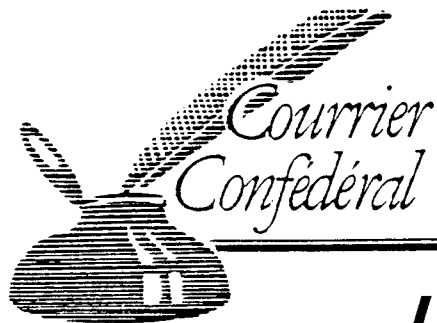
DERNIERS JOURS de FEVRIER - PREMIERE SEMAINE de MARS -

- . Au SYNDICAT,
  - rassembler et étudier le maximum de questionnaires,
  - décider de la forme et du niveau de l'action à proposer aux FEMMES SALARIEES pour le 8 MARS (tenir compte des propositions UD, FD : manifs ...)
  - rendez-vous avec la Confédération pour le point du placement F.N.I.
- . Contact avec toutes les salariées : passage dans les Services, assemblées du personnel pour :
  - diffuser ANTOINETTE,
  - donner les premiers résultats de l'enquête dans l'entreprise,
  - rassembler les pétitions - impulser leur signature -
  - décider de l'action du 8 MARS,
  - proposer l'adhésion à toutes celles qui ont rempli le questionnaire, signé la pétition.

MARDI 8 M A R S - JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES -

- . Grande journée de LUTTE et MANIFESTATIONS,
- . Rendez-vous du RENFORCEMENT au FEMININ

Nous vous proposons de suivre plus particulièrement le placement des FNI dans les ENTREPRISES CIBLEES et de fixer, avec nos Syndicats, l'objectif d'avoir placé au 8 MARS 1988, 110% des F.N.I. 87.



## **LA V.O. IMPÔTS 88 :**

# **UN GRAND SUCCES**

Nous pouvons d'ors et déjà l'affirmer au vu des commandes reçues et qui continuent d'arriver.

Quelle preuve de vitalité de la CGT : être capable après la formidable campagne PRUDHOMALE et la période de fin d'année de réaliser cela en un temps SI COURT !

Vigilance maintenant sur les remontées financières non seulement pour des raisons vitales pour la V.O. même, mais afin qu'il n'y ait pas de retombées négatives, car une dette prolongée a des conséquences :

- sur la diffusion régulière
- et à court terme le placement de la future V.O. de MASSE du 2ème trimestre (AVRIL ?..)

C'est dans l'objectif que tout soit réglé fin MARS qu'a été défini le concours d'émulation.

### RETOMBEES SUR LA DIFFUSION REGULIERE

Les ventes de masse ont pour principale conséquence d'élargir le potentiel de lecteurs.

Mais l'expérience nous le rappelle en permanence : rien n'est spontané.

Il n'y aura de répercussion sur la diffusion hebdomadaire qu'en impulsant et en appliquant un plan de travail concret, suivi et ciblé !

### Dans chaque V.O. IMPOTS : un encart abonnement

Il faut en stimuler la collecte dans les entreprises et à nouveau mettre à profit cette démarche pour poser le problème du prélèvement automatique à tous nos militants.

Le centre de diffusion : si on est capable de placer 20, 50, 100 voire plus de V.O. IMPOTS dans l'entreprise il apparaît réaliste de pouvoir placer chaque semaine 3, 5, ou 10 V.O. !

D'autre part, dans la bataille idéologique permanente nécessaire, plus particulièrement pour que la campagne sur le SMIC à 6 000 F prenne l'ampleur souhaitée, il convient après la V.O. IMPOTS qui a lancé le sondage

"URGENCE SALAIRES" de permettre la permanence du dialogue avec la CGT et donc de diffuser largement toutes les V.O. qui vont suivre et porter cette campagne pendant 3 mois.

# COMME UN GRAND

# COUP DE COLERE

Jean-Claude POITOU, Rédacteur en Chef de la VIE OUVRIERE

vient d'écrire un livre sur l'une des plus grandes atteintes aux droits de l'HOMME dans notre pays :

La privation du droit de travailler, d'exister

C'est INSUPPORTABLE et nous ne l'accepterons jamais !

Jean-Claude le dit à sa façon, avec sa verve



PARUTION  
MI-FEVRIER

Format 14 x 20,5 cm  
240 pages env.  
nombreuses illustrations

**90 F** Port gratuit

Une coproduction VO EDITIONS - Messidor-Edit. Sociales

CHEQUES VACANCES : DU NOUVEAU

Depuis le 1er janvier 1988, le plafond de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), permettant d'acquérir des chèques vacances en application de l'Article 2 de l'ordonnance du 22 Mars 1982, a été relevé dans le cadre de la loi de finances rectificative 1988.

Ainsi les salariés qui justifient auprès de leur employeur avoir acquitté en 1987, **moins de F. 9.000 d'impôts** sur leur revenu de 1986 peuvent prétendre bénéficier en 1988 de chèques-vacances avec contribution patronale.

Cette avancée non négligeable, (plus de 3.000 F. par rapport à l'année précédente) correspond, certes, à un besoin pour les salariés, elle répond en partie à une démarche constante des organisations de la C.G.T. depuis la mise en place du système de chèque-vacances : exigeant son accès pour tous les salariés.

Aujourd'hui, plus de la moitié des salariés sont concernés par cette nouvelle mesure. Il faudra cependant, contraindre les employeurs à la mettre en oeuvre par l'action revendicative.

Il faut savoir que si le gouvernement a été contraint de lâcher du lest, ce n'est pas sans arrière-pensée. Il a l'intention de céder au privé la gestion du chèques-vacances.

Le Gouvernement a adopté le 16.12.1987 un projet de loi tendant à modifier l'ordonnance du 26 Mars 1982. Ce projet doit être soumis à une prochaine session parlementaire.

Pour justifier ses choix, le Gouvernement s'appuie sur le déficit de l'A.N.C.V. D'une part, celui-ci est dû pour partie, à l'absence de dotation en capital de l'Agence par le Gouvernement qui l'a mis en place, et d'autre part au faible développement du nombre de chèques vacances relevant de l'obstruction patronale.

Toutefois, les dérives de l'Agence Nationale, combattues par les représentants C.G.T., visant à contourner la résistance patronale en s'adressant aux comités d'entreprise dans sa démarche promotionnelle, a abouti à des résultats bien inférieurs aux possibilités. Les autres centrales syndicales ont cautionné cette politique, elles ne peuvent dégager leur responsabilité dans cette situation, ceci explique peut-être cela : la recherche d'un compromis.

C'est dans ces conditions qu'il faut apprécier les modifications contenues dans le projet. Il préconise la dissolution de l'ANCV (établissement public) chargé de l'émission et de la promotion des chèques vacances. Celle-ci serait alors remplacée par des sociétés commerciales ou groupement de sociétés agréées par les ministres chargés des finances et du tourisme après avis d'une Commission Nationale Consultative.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du redéploiement du capital et de la privatisation ainsi que du drainage de l'épargne des salariés et des fonds sociaux. Elle aurait, si elle aboutissait, pour conséquence de porter atteinte à un acquis des salariés, (bien que les promoteurs s'en défendent).

Face à cette situation, nous devons faire preuve de la plus grande vigilance pour mettre en échec les intentions gouvernementales. Certains projets gouvernementaux n'ont pas été menés à leur terme. Pourquoi celui-ci ne serait-il pas mis en échec à son tour ? Cela dépend beaucoup de l'action que nous serons à même de mener avec les travailleurs.

Dans l'immédiat, il s'agit d'informer les salariés des possibilités nouvelles offertes avec le relèvement du plafond à F. 9.000,- et faire prévaloir leur droit auprès des employeurs. Il s'agit d'exiger, parallèlement, du gouvernement que tous les salariés puissent bénéficier des chèques vacances et des exonérations fiscales et sociales qui en découlent. Ceci avec un organisme (sans qu'il soit à priori l'ANCV) qui préserve l'unicité du système où la C.G.T. doit avoir toute sa place afin que soit mieux défendus les intérêts des travailleurs.

\*\*\*\*\*



## SECTEUR ECONOMIQUE

GROUPE DE LA C.G.T.  
AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

### ACTIVITES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Dans sa séance des 8 et 9 Décembre 1987, le Conseil Economique et Social avait à son ordre du jour :

#### - TRAVAIL ET PRISON

Projet d'avis présenté par M. TALANDIER (section du travail)

Le groupe C.G.T. a voté le projet d'avis.

Cette position se fonde sur le fait que le rapport et l'avis dressent de façon objective l'historique du problème, et aborde correctement les problèmes actuels.

La situation actuelle du monde carcéral, qui est des plus critiques avec une surpopulation des prisons, de mauvaises conditions de détention, fait souvent la "une" de l'actualité.

Partageant l'opinion que l'enfermement doit être un temps "privilegié" de rééducation au travail, en vue d'un retour à la vie sociale dans les meilleures conditions, la C.G.T. approuve les critiques formulées concernant les graves lacunes en matière d'emploi et de formation professionnelle.

L'obligation légale d'assurer une activité professionnelle aux personnes incarcérées qui le souhaitent, n'est pas respectée. Le pourcentage de ceux qui occupent un emploi ou suivent une formation ne cesse de baisser. Il faut également mettre fin à la surexploitation qui est faite du travail effectué en prison.

Le projet d'avis présenté au Conseil associe de manière cohérente l'analyse de la situation et les propositions de changements radicaux.

Des solutions positives sont formulées concernant les jeunes, la détention provisoire, les conditions de travail et de rémunération et l'expression des détenus.

Les réformes importantes et urgentes suggérées rendent indispensable l'amélioration de la situation du personnel pénitentiaire; l'avis n'ignore pas cette dimension du problème. Il propose un accroissement important des effectifs, une formation professionnelle assurant les meilleures conditions d'encadrement ainsi qu'un déroulement de carrière convenable.

Il faut cependant regretter que seul le groupe C.G.T. ait soutenu la proposition de reconnaître au personnel pénitentiaire le droit de grève comme il l'est pour la plupart des autres fonctionnaires.

## ACTIVITES AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Dans sa séance des 8 et 9 Décembre 1987, le Conseil Economique et Social avait à son ordre du jour :

### - L'EPARGNE INVESTIE COLLECTIVEMENT DANS LA PIERRE

Projet d'avis présenté par M. COURBEY

Le rapport et le projet d'avis de M. COURBEY concernant l'épargne investie collectivement dans la pierre procède d'un objectif tout à fait légitime : améliorer le marché du logement locatif, en particulier dans les grandes agglomérations, par l'élargissement de la diffusion de la "pierre-papier" dans le financement de la construction neuve à cet usage.

Toutefois la démarche et les propositions du projet d'avis ne peuvent être considérées comme pouvant mener à un début de solution du problème du logement dans les grandes villes.

D'une part en recherchant le développement d'une sorte de "pseudo propriété" immobilière par des moyens largement fiscaux, on contribue à accentuer la dérive générale vers la financiarisation.

D'autre part malgré le caractère dangereux ou démesuré de certaines propositions, il ne semble pas qu'elles puissent être efficaces soit en regard du dynamisme potentiel de l'accession directe, soit et surtout en face du processus spéculatif de formation des prix dans les aires urbaines d'envergure internationale comme Paris, au destin de place financière internationale.

Par ailleurs l'importance des avantages fiscaux envisagés risque d'être une source et un prétexte pour réduire encore les mécanismes d'aide au logement social, au moment même où les loyers flambent, où l'on rogne le 1% patronal, et où la logique du marché écrase le système des H.L.M. en réduisant sa base sociale.

Il est enfin pour le moins inconvenant de déclarer nécessaires des avantages fiscaux pour le développement de la propriété immobilière alors que par ailleurs on déplore une prolifération des surfaces de bureaux et que la demande de parts de "pierre-papier" qui s'est accrue encore en particulier depuis la crise boursière, n'a pas eu besoin de ces avantages pour s'exprimer et tend plutôt à l'insérer dans les circuits fonciers spéculatifs de la région parisienne.

Le groupe de la C.G.T. a voté contre l'avis ainsi que M. HERZOG. Il a été adopté par 159 voix et 7 abstentions



# SECTEUR FÉMININ

S T A G E

ACTIVITE DE LA CGT EN DIRECTION DES  
FEMMES SALARIEES.

COURCELLE DU 13 AU 19 MARS 1988.

L'EMPLOI, les SALAIRES et les CONDITIONS de TRAVAIL des FEMMES au COEUR DE LA STRATEGIE PATRONALE DE RESTRUCTURATION DE LA SOCIETE FRANCAISE.

QUELLE ACTIVITE SPECIFIQUE - REVENDICATIVE et IDEOLOGIQUE - POUR DEVELOPPER les LUTTES PARMi LES FEMMES SALARIEES.

CE STAGE S'ADRESSE PRIORITAIREMENT AUX CAMARADES RESPONSABLES DE CETTE ACTIVITE DANS LEUR UNION DEPARTEMENTALE - FEDERATION - UNION LOCALE -

LE NIVEAU DE FORMATION SYNDICALE "MOYEN" EST NECESSAIRE.

C A N D I D A T U R E

U.D. \_\_\_\_\_

FÉDÉRATION \_\_\_\_\_

PROPOSE LA CANDIDATURE DE :

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ÂGE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

FORMATION SYNDICALE GÉNÉRALE \_\_\_\_\_



## TRAVAILLEURS IMMIGRES



VIENT DE  
PARAITRE

COMPTE RENDU DES TRAVAUX  
DE LA 6° CONFÉRENCE

### SOMMAIRE

- |   |   |
|---|---|
| 3 Intervention de bienvenue de Joël BIARD                             | 30 Réinsertion par Alaya ZAGHOULA   |
| 5 Rapport d'introduction d'Alphonse VERONESE, secrétaire de la C.G.T. | Intervention de synthèse de Mohamed MOKTARI   |
| Interventions diverses  | 31 Interventions - Centrales syndicales internationales, Mario RAMOS, représentant de la F.S.M. |
| 13 La C.G.T.  | 32 Intervention de l'O.U.S.A. par Joseph KITICKI-KOUAMBA  |
| 15 La crise   | 34 Messages   |
| 17 Le racisme   | 35 Salut fraternel, Mohamed YOUCANA   |
| 19 Insertion  | 36 Extraits de l'intervention de clôture de Bernard LACOMBE, secrétaire de la C.G.T.            |
| 20 Droits au séjour - Expulsion                                       | 38 Appel  |
| 21 Droits syndicaux   | 39 Fédérations - Unions Départementales   |
| 22 Réinsertion  | 40 Physionomie de la conférence   |
| 23 Carrefour - Entreprise   |   |
| 24 Synthèse des travaux par Jean BELLANGER                            |   |
| 25 Insertion ? Intégration ?  |   |
| 28 Synthèse des travaux par Sidibe MAKAN                              |   |

Prix : 30 F

BON DE COMMANDE :

..... exemplaires.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Entreprise : .....

Ci-joint le règlement de F correspondant

Retourner ce bulletin accompagné du règlement à l'ordre de T.I. INFORMATION

263, rue de Paris  
93516 Montreuil Cedex

# LA TRIBUNE de l'immigration

Parait tous  
les 2 mois

**6 frs**  
**le numéro**

## BULLETIN

d'abonnement individuel à la tribune

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

désire recevoir un abonnement à « La Tribune »  
Ci-joint le règlement de 30 F correspondant à l'abonnement.

Pour les moins de 10 exemplaires,  
remplir un bulletin d'abonnement  
et indiquer le nombre d'exemplaires  
(ex : 9 abonnements à 30 F = 270 F)  
accompagné du règlement à l'ordre de  
T.I. INFORMATION  
case 432  
263, rue de Paris  
93516 Montreuil Cedex



SECTEUR LIBERTÉS

**PRUDIS****TRES URGENT**  
**21 au 27 fevrier 1988****STAGE DE PRESIDENTS et  
VICE-PRESIDENTS de CONSEILS****Centre Benoit FRACHON-COURCELLE**A QUI S'ADRESSE LE STAGE ?

En priorité aux nouveaux Présidents de Conseils nouvellement élus en Janvier 1988 ou ceux n'ayant pas encore suivi de formation " Président de Conseil " au cours de leur mandat précédent.

CONDITION DE PARTICIPATION

Frais de déplacement (S.N.C.F. 2ème classe moins la réduction groupe), frais d'internat et frais pédagogiques pris en charge par PRUDIS.  
Maintien du salaire par l'employeur.

P R O G R A M M E

- Le Président du Conseil
- L'organisation du secrétariat - greffe
- Le budget du Conseil
- Le fonctionnement du Conseil
- Le Bilan d'activité.

B U L L E T I N D' I N S C R I P T I O N  
(à renvoyer à PRUDIS, en U R G E N C E -)

La région, l'U.D. \_\_\_\_\_ propose la candidature de :

Nom, prénom \_\_\_\_\_ âge \_\_\_\_\_ sexe \_\_\_\_\_

adresse personnelle \_\_\_\_\_

Conseiller depuis le \_\_\_\_\_ Conseil de \_\_\_\_\_

Responsabilité actuelle :

Bureau de jugement \_\_\_\_\_

Conseil (Président ou Vice-Président) \_\_\_\_\_

CACHET et SIGNATURE :

**PRUDIS - C.G.T.**

# STAGE DE REFERE du 13 au 19 Mars 1988

## COURCELLE - Centre Benoit FRACHON -

### A QUI S'ADRESSE CE STAGE ?

Aux camarades conseillers prud'hommes siégeant en référé.

### REMBOURSEMENT :

par PRUDIS ..... Les frais pédagogiques, les frais d'internat, les frais de transport (2ème classe moins réduction groupe).

par l'EMPLOYEUR ..... maintien du salaire.

### PROGRAMME :

- compétence et pouvoirs du juge de référé,
- les sanctions disciplinaires (contrôle - méthodologie, etc)
- régime des créances salariales et indemnitaires (motivation)
- l'audience de référé (exécution - recours)
- la réintégration des salariés protégés.

\*  
\*  
\*

**TRES URGENT**

### BULLETIN D'INSCRIPTION (a renvoyer à PRUDIS, en URGENCE)

L'U.D., la région \_\_\_\_\_ propose la candidature de :

Nom et Prénom \_\_\_\_\_ âge \_\_\_\_\_ sexe \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Elu conseillé en ..... au Conseil de ..... Dép.<sup>t</sup> .....

Siège en référé depuis .....

Formation syndicale : Base  Moyen  Supérieure

Formation PRUDIS : Décentralisé  National

CACHET UD et SIGNATURE :



# SECTEUR EMPLOI / FORMATION

En collaboration avec l'Institut des Sciences Sociales du Travail de Sceaux, le C.C.E.O., le Secteur confédéral E.F.P. organisent :

## un STAGE SPECIALISE : FAF , FONGECIF , OMA du 13 au 18 mars 1988 a SCEAUX (92)

particulièrement destiné aux camarades siégeant ou appelés à siéger dans ces organismes de gestion des fonds de la Formation professionnelle, qui ont déjà participé à une session de formation syndicale générale de niveau moyen.

Le programme est établi comme suit :

Dimanche 13 - à partir de 18h30 : ACCUEIL

Lundi 14 : Rappels sur la crise - Rôle et place des nouvelles technologies

Mardi 15 : Dispositif, rôle et place des différents organismes de gestion et des acteurs de la Formation professionnelle

Mercredi 16 : La Formation de la force de travail, Formation initiale, Formation professionnelle, Insertion professionnelle des jeunes - La stratégie des différents acteurs sociaux.

Jedi 17 : Les éléments de l'analyse comptable

Vendredi 18 : Les différents niveaux de l'intervention syndicale - Rôle du militant de la C.G.T. dans les organismes.

Samedi matin : Synthèse et bilan du stage.

L'Institut de Sceaux nous accueille en pension complète. L'hébergement dispose de 17 chambres individuelles et 5 chambres doubles.

Une indemnité de perte de salaire sera versée dans un délai de 3 à 6 semaines aux salariés présentant une attestation de leur employeur.

Tous les renseignements pratiques seront communiqués par l'Institut à la confirmation de l'inscription.

## ISST Sceaux - Secteur EMPLOI-FORMATION - CCEO

## STAGE SPECIALISE FAF-FONGECIF-OMA

SCEAUX du 13 au 18 MARS 1988

NOM :

FEMME 

PRENOM :

HOMME 

Date de Naissance

Adresse personnelle :

Profession :

ENTREPRISE :

Responsabilités Syndicales  
Fédération:

Téléphone où l'on peut vous joindre :

Syndicat ( )

Domicile ( )

Professionnel ( )

Responsabilités sur les problèmes  
d'emploi  
et de Formation Professionnelle

Formation syndicale - niveau élémentaire  
déjà suivi (1)

- niveau moyen

- niveau supérieur

- stages spécialisés:

lesquels ?

(1) Rayer la ou les mentions inutiles

Cachet de l'organisation

Responsabilités dans les organismes  
de gestion des Fonds de la Formation:

Fiche de candidature à retourner à:

CGT, SECTEUR EMPLOI-FORMATION  
263, rue de PARIS  
93516 - MONTREUIL CEDEX.

AVANT LE: 13 FEVRIER 1988.

# ATTENTION

## il ne reste que quelques jours!

1988

28/29

JANVIER

**Ne laissez  
surtout pas  
passer cette date!**

**du COMITE CONFEDERAL  
NATIONAL**

**U.L., U.D., FD**

- ☞ Concourons au succès du rendez-vous national de la bataille financière lors du CCN.
- ☞ Créons les conditions pour que chaque syndicat ait réglé ses cotisations 1987, sa première cotisation 1988 : le F.N.I..
- ☞ Impulsons, dynamisons des initiatives dans nos bases pour faire avancer la mise en oeuvre de notre politique financière en lien avec l'action revendicative.
- ☞ Fixons des rencontres pour faire le point.

Chaque syndicat doit donner à l'UL, l'UD, la fédé, l'état chiffré de ses forces organisées et l'état militant de ses "rencontres" avec les syndiqués.

## LES COTISATIONS AU RENDEZ-VOUS DE LA LUTTE

Le début de l'année est l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée, de fixer les objectifs de celle qui commence.

- \* Les salaires : où en sommes-nous par rapport aux besoins et au SMIC à 6 000 F, etc..
- \* Pour le savoir et favoriser l'intervention des salariés, il faut faire le point avec chaque salarié syndiqué.
- \* Parler des revendications avec le syndiqué, c'est parler du syndicat, de sa force, de ses moyens pour mener l'action revendicative.
- \* C'est l'occasion de faire le point avec le syndiqué de sa situation : de le mettre à jour de ses cotisations 1987, de réviser son taux de cotisations pour 1988, de lui proposer le Prélèvement Automatique, de lui dire comment sa cotisation va, entre autres, être ventilée cette année vers l'U.L., l'U.D., la fédération.

1987 a été riche en luttes. Les besoins financiers pour y faire face sont apparus avec plus de netteté.

1988, après les élections prud'homales, nous sommes mieux à même d'appréhender la nécessité d'élever partout notre capacité financière, d'abord à l'entreprise, de développer la conquête des moyens.

L'action financière suppose d'avoir une démarche de responsabilisation collective et individuelle pour faire en sorte que nos bases syndicales mettent le syndiqué à sa place dans son syndicat.

Sans syndiqué, sans sa cotisation mensuelle et la remise du timbre justificatif, pas de syndicat... pas de CGT.

La remise du F.N.I., première cotisation de l'année, est un moment fort de revitalisation du syndicat, de renforcement des liens entre les syndiqués et la direction du syndicat, les délégués.

- . C'est le moment de la validation de l'adhésion
- . C'est le moment de la comptabilisation de nos forces
- . C'est la solidarité financière pour la lutte.

- \* Le bilan national du CCN, sa qualité, repose sur une démarche conquérante de remise du F.N.I., d'apurement de la situation 1987.

Le pot fraternel de début d'année crée les conditions d'échanges, de discussions, porteuses de potentialités revendicatives, de luttes, permet de mieux comprendre le pourquoi d'une cotisation mensuelle représentant 1 % du salaire, crée la confiance mutuelle, l'amitié, et donc le meilleur engagement du syndiqué dans son syndicat, facilite le prélèvement automatique des cotisations.

- \* Passons de l'intention à la réalisation de nos objectifs  
Aidons à la mise en oeuvre du plan de travail.

Le ( la qualité de l'intervention  
pot, ( la définition des objectifs de lutte avec son corollaire :  
( le nombre de syndiqués, les cotisations, leur ventilation  
( mettre dans le coup le maximum de syndiqués pour en gagner  
c'est ( de nouveaux, pour se faire aider pour le collectage.

Démonstrons qu'en dehors de l'organisation CGT, le salarié perd toute sa personnalité, qu'avec des syndiqués qui cotisent, des syndicats qui reversent à chaque structure leur part, c'est l'émancipation du monde du travail, c'est la LIBERTE.

ALORS, TOUS AU RENDEZ-VOUS